



N°23 et 24 de la déclaration Dignitas Infinita du 2 avril 2024

Comme l'a déjà rappelé le Pape François, « dans la culture moderne, la référence la plus proche au principe de la dignité inaliénable de la personne est la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, que saint Jean-Paul II a définie comme une "pierre milliaire placée sur le chemin long et difficile du genre humain" et comme l'"une des plus hautes expressions de la conscience humaine" ». Pour résister aux tentatives visant à altérer ou à effacer le sens profond de cette *Déclaration*, il convient de rappeler certains principes essentiels qui doivent toujours être respectés.

En premier lieu, bien qu'une sensibilité toujours croissante au thème de la dignité humaine se soit répandue, il existe encore aujourd'hui de nombreux malentendus sur le concept de dignité, qui en déforment le sens. Certains proposent d'utiliser l'expression « dignité personnelle » (et droits « de la personne ») au lieu de « dignité humaine » (et droits de l'homme), car ils n'entendent par personne qu'un "être capable de raisonner". Par conséquent, ils soutiennent que la dignité et les droits sont déduits de la capacité de connaissance et de liberté, dont tous les êtres humains ne sont pas dotés. L'enfant à naître n'aurait donc pas de dignité personnelle, pas plus que la personne âgée non autonome ou les personnes souffrant d'un handicap mental. L'Église, au contraire, insiste sur le fait que la dignité de toute personne humaine, précisément parce qu'elle est intrinsèque, demeure « en toutes circonstances », et que sa reconnaissance ne peut en aucun cas dépendre du jugement sur la capacité d'une personne à comprendre et à agir librement. Sinon, la dignité ne serait pas en tant que telle inhérente à la personne, indépendante de son conditionnement et donc digne d'un respect *inconditionnel*. Ce n'est qu'en reconnaissant à l'être humain une dignité intrinsèque, qui ne peut jamais être perdue, qu'il est possible de garantir à cette qualité un fondement inviolable et sûr. Sans référence ontologique, la reconnaissance de la dignité humaine serait à la merci d'évaluations différentes et arbitraires. La seule condition pour pouvoir parler de dignité en soi inhérente à la personne est donc son appartenance à l'espèce humaine, de sorte que « les droits de la personne sont les droits de l'homme ».

Horaires des messes du 05 mai au 12 mai 2024

Dimanche 05 mai 6 ^{ème} Dimanche de Pâques	Sam : 18h30 09h30 10h00 11h00	St Maurice Chinon St Louans Chinon Huismes St Etienne Chinon
Lundi 06 mai	11h00	St Louans
Mardi 07 mai	08h30 09h30 18h00	St Etienne Chinon St Louans Marçay
Mercredi 08 mai	11h30 18h30	St Etienne Chinon St Louans
Jeudi 09 mai Ascension du Seigneur (Sol)	09h30 11h00 11h00	St Louans Marçay St Etienne Chinon
Vendredi 10 mai	17h00 18h30	St Louans St Etienne Chinon
Samedi 11 mai	09h30 12h00	St Louans St Etienne Chinon
Dimanche 12 mai 7 ^{ème} Dimanche de Pâques	Sam : 18h30 09h30 10h00 11h00	St Maurice Chinon St Louans Chinon St Germain s/Vienne St Etienne Chinon

Intentions de Messe

St Etienne : Anne-Marie BOIS

Huismes :

Baptêmes

11/05 : Marceau COLIN, 10h30 à La Roche-Clermault

11/05 : Chloé ROCHER, 16h00 à Marçay

Mariages

11/05 : Tony JACQUES et Mégane RAGOBERT, 11h00 à Huismes

11/05 : Pierre COLIN et Pauline RAULT, 16h00 à St Etienne de Chinon

Offices de la communauté

Adoration	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Dimanche</i>
	17h30 Marçay	17h30 Avoine	17h30 St Etienne	17h30 St Etienne

Autres offices :

- ✓ Laudes : du mardi au samedi à 08h00, à St Etienne
- ✓ Vêpres : du mardi au vendredi à 19h00, à St Etienne
- ✓ Le dimanche : 08h30 Laudes à St Etienne et 18h00 vêpres à St Etienne

Agenda

04 mai : grand ménage de l'église St Etienne de Chinon, 10h30- 12h00

05 mai : servants d'autel et filles de Jeanne d'Arc, salle Ste Thérèse 09h30-10h45

08-11 mai : pèlerinage garde d'Honneur, à Pontmain et Mont Saint Michel

09 mai : messes de l'Ascension 09h30 St Louans ; 11h00 Marçay ; 11h00 St Etienne

09 mai : soirée louanges au Prieuré Saint Louans, de 20h15 à 21h30

12 mai : Préparation 1^{ère} communion, salle Ste Thérèse, 09h30-10h45

12 mai : Repas solidaire paroissial, (chacun amène pour mettre sur un buffet), 12h45

16 mai : Catéchisme fondamental à partir du Youcat, 20h30 salle Ste Thérèse

16 mai : Les piliers de la doctrine sociale de l'Eglise, 20h30 salle Ste Thérèse

18 mai : confirmation CM2 à l'église de Candes de Saint-Martin, par Monseigneur Vincent Jordy, évêque de Tours, à 15h30

19 mai : catéchuménat jeune et adulte, salle Ste Thérèse, 09h30-10h45

23 mai : soirée louanges au Prieuré Saint Louans, de 20h15 à 21h30

26 mai : pour la fête des mères, vente de roses à la sortie des messes, au profit de l'association Magnificat, qui vient en aide aux jeunes mamans en difficulté.

Mois de Marie

Les équipes du Rosaire du Chinonais proposent et invitent tous les paroissiens à un chapelet, **chaque jeudi du mois de Mai à 17h30 en l'église Saint Etienne de Chinon.**

Venez nombreux pour prier la Sainte Vierge Marie.

Pèlerinage de la Garde d'Honneur du Sacré Cœur Pontmain – Mont saint Michel – Evron 08 – 11 mai

Le traditionnel pèlerinage de la Garde d'Honneur du Sacré Cœur sur la paroisse de Chinon aura lieu pendant le week-end de l'Ascension (agrémenté du 8 mai). Les 23 pèlerins iront au sanctuaire Notre Dame de Pontmain le mercredi et jeudi, puis au Mont Saint Michel le jeudi et vendredi. Ils termineront le périple par un passage à Evron pour visiter le séminaire et la Maison Mère de la Cté St Martin.

Ils porteront les intentions de la paroisse auprès de Notre Dame de Pontmain et de Saint Michel Archange.

Accueil et secrétariat paroissial – Presbytère de Chinon

11, rue Urbain Grandier 37500 Chinon

De 9h à 12 h du mardi au samedi matin

02.47.93.07.97

www.paroisse-chinon.fr - spchinon@gmail.com